etadana differenta bandi a cette auna a segundes changements, avec les

CHAPITRE XIII.

DEVOIRS DE L'ASCÈTE.

1. Nârada dit : S'il est encore valide, qu'il adopte la vie errante; et que ne gardant rien autre chose que son corps, ne s'arrêtant dans un village qu'une nuit, il parcoure la terre avec une indépendance complète.

2. S'il porte un vêtement, que ce ne soit qu'un lambeau d'étoffe qu'il a ramassé pour couvrir sa nudité; qu'il ne garde que le bâton

et les autres insignes, excepté dans un temps de détresse.

3. Que devenu mendiant, il aille seul, trouvant son plaisir en lui-même, sans abri, ami de tous les êtres, calme, exclusivement

occupé de Nârâyaṇa.

4. Qu'il voie cet univers tout entier dans son âme identifiée avec l'Être immuable, supérieur à la cause et aux effets; et qu'il se voie lui-même identifié avec le suprême Brahma, dans l'univers qui se compose de la cause et des effets.

5. Saisissant l'esprit de son regard, reconnaissant sa présence dans le sommeil, dans la veille et dans l'état d'union complète; et croyant que l'asservissement [de l'esprit] et sa délivrance sont une illusion

pure, et non une réalité,

6. Qu'il ne désire pas l'inévitable mort: qu'il ne recherche pas davantage la vie qui dure si peu; mais qu'il attende le moment fixé par le temps, ce pouvoir suprême, cause de la naissance et de la fin des êtres.

7. Qu'il ne recherche pas les livres qui traitent de fausses sciences; qu'il n'embrasse pas une profession pour vivre; qu'il renonce aux raisonnements qui produisent les disputes; qu'il ne s'attache obstinément à aucune opinion.